

A A S G A R D
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 €
ZA de Croas Ar Nezic – 29800 Saint Thonan
502 461 221 RCS Brest

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 12 JANVIER 2011**

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Gérant Monsieur **Arnaud MONNIER**, demeurant 7 bis rue de l'Etang du Prieur – 22200 Guingamp pour une durée indéterminée.

Dans le même temps, l'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur **Olivier CHAUDET** de ses fonctions de Gérant.

Monsieur **Arnaud MONNIER** exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

CINQUIEME DECISION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide de transférer le siège social de ZA de Croas ar Nezic – 29800 Saint Thonan au 3 route de Kerbost – 22200 Grâces à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 3 route de Kerbost – 22200 Grâces.

Le reste de l'article est inchangé.

SIXIEME DECISION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Extrait certifié conforme,
Monsieur **Arnaud MONNIER**
Gérant

